Asian Journal of Social Science and Management Technology
ISSN: 2313-7410
Volume 4, Issue 4, July-August, 2022
Available at www.ajssmt.com

ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE CAMEROUN UNION EUROPEENNE: OPPORTUNITES OU MENACES?

NDINGA GO'O Emmanuel[1]

Chercheur Institut de Recherche Agricole pour le Développement, station de recherche de Nko'olong BP 219, ville Kribi Cameroun.

ABSTRACT : The economic partnership agreements between Cameroon and the European Union, known as EPAs, ratified in August 2016, has seen a progressive dismantling of European Union products on Cameroonian territory. This study aims at showing the different effects or consequences that this ratification could have on Cameroon's foreign trade. To visualise the different opportunities brought by these agreements on the Cameroonian economy, but also to bring out the shadow areas that could constitute obstacles to Cameroon's foreign trade. To do this, we opted for a descriptive statistical analysis approach, based on certain aggregates. This enabled us to calculate the maximum and minimum averages, the standard deviation of the parameters selected and other determinants, using the parameters selected, namely: the opening ratio, the competitiveness index, the term of trade, the production capacity, but also to evaluate the Persian correlation and the evolution of the curves of the various analysis parameters. The analysis shows that Cameroon's openness ratio (OR) was below average, but still appreciable given its evolution, and that opportunities such as the extension of trade (exports) and an opening up to the large European market were possible. However, we fear certain threats such as the effects of trade diversion towards the European market, the eviction of local producers and products, but also enormous customs losses estimated at 1600 billion FCFA over 15 years.

Keyword : APE, Ratification, Démantèlement, Mondialisation, Echanges Commerciaux, Production.

1. INTRODUCTION

Les Accords de Partenariat Économique (APE) sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre l'Union Européenne (UE) et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Plus spécifiquement, ils visent la création d'une zone de libre-échange entre l'Afrique et l'UE avec l'ouverture des marchés, le transfert technologique, les coopérations et partenariats internationaux et les nouveaux débouchés.

Ces accords interviennent après la convention de Lomé initialisée en 1975 et l'accord de Cotonou passé en 2000. Ils comprenaient dans un premier temps la prolongation des « préférences commerciales » non réciproques[1] qui ont pris fin en 2014. Au cours de cette année, le Cameroun a signé un accord intermédiaire de manière isolée et ce dernier est entré en vigueur en Aout 2016 (Tidiane Dieye, 2014). Une nouvelle étape dans son application a été conclue en Août 2016 lors de la signature de son décret d'application par Son Excellence Paul Biya (Camerpost, 2016). Il prévoit une suppression de 80% des droits de douanes pour les produits

[1] C'est-à-dire la levée des droits de douane pour les exportations des pays ACP tout en permettant le maintien des barrières tarifaires sur leurs importations en provenance de l'Europe.

européens sur une période de 15 ans[2] (Ramdoo, 2015) ; ce qui aura tendance à densifier l'offre des biens sur le marché camerounais.

Toutefois, la ratification des APE liant les pays africains à l'Union Européenne (UE) intervient dans un contexte paradoxal pour le Cameroun. En effet, depuis plusieurs années, le pays a entamé le processus de diversification de ses partenaires internationaux. On note particulièrement la baisse de la part de l'UE dans le commerce extérieur du Cameroun et l'émergence de la Chine en terre camerounaise depuis plus de 5 ans. Elle représente aujourd'hui environ 17% des échanges extérieurs du Cameroun et est de plus en plus impliquée aussi bien au niveau du commerce des biens et services qu'au niveau des infrastructures routières, de l'hydroélectricité, des télécommunications, des logements sociaux et de l'alimentation en eau.

Si l'on s'en tient à ces aspects, on avancera que les APE vont favoriser et ou renforcer l'industrialisation des pays africains. Pourtant, l'expérience des USA, de la Corée du Sud, de la Chine et de la Suisse montre que pour se développer et s'industrialiser il faut parfois s'enfermer (Pougala, 2013). En effet, pour rester compétitifs face aux produits manufacturés venant de la Grande Bretagne au XIX^{ème} siècle, les industriels américains ont convaincu le congrès de voter une loi portant le droit de douane à 47% sur les produits manufacturés en provenance d'Europe. Cette configuration a permis à l'industrie américaine de se développer sans être perturbée par les forces extérieures.

Dès lors, nul ne doute que la ratification des accords de partenariat économique du 22 Juillet 2014 aura des répercussions négatives fortes sur les pays africains signataires en général. Nous étudierons ici les effets des APE sur l'économie camerounaise en particulier. Le Cameroun est aujourd'hui le seul pays d'Afrique Centrale à avoir franchi le cap du démantèlement tarifaire[3]. La simulation de l'impact de ce démantèlement tarifaire, sans la mise en œuvre du volet développement et la mise à niveau des entreprises locales, dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'emploi (DSCE) exposait des pertes cumulées des recettes non pétrolières à 459,6 milliards de F CFA entre 2015 et 2020. En termes de recettes fiscales, ces pertes cumulées jusqu'en 2013 étaient estimées à 1330 milliards.

Les APE favoriseront également l'éviction des contrats réalisables à moindre coût à cause de la corruption permanente (Pougala, 2013). Alors que de nombreux projets étaient jusqu'ici négociés de pays à pays, ils devront désormais être soumis au marché des appels d'offres et à toutes ses dérives, en réponse à la législation européenne désormais appliquée. Par ailleurs, le cœur de la politique économique de l'UE étant que l'Etat ne doit avoir de contrôle sur aucune entreprise, les APE vont également favoriser la privatisation des entreprises publiques (Pougala, 2013). De la sorte, par ces accords, le Cameroun doit s'attendre à des procès d'entreprises européennes dénonçant le fait que les entreprises camerounaises qui fournissent les services de base soient les propriétés plus ou moins exclusives de l'Etat.

Au-delà de ces aspects, la principale inquiétude réside dans le fait que la mise en œuvre des APE se fera au détriment du commerce intra africain, les entreprises nationales seront confrontées à l'intensification de la concurrence internationale des firmes plus aguerries de l'Union Européenne. Ce qui ne sera pas sans incidence négative sur l'économie camerounaise à cause de la faible productivité et de la faible compétitivité de celle-ci.

En le classant 115ème sur 145 pays en 2013[4], le forum économique mondial (World Economic Forum) réaffirme la capacité limitée des entreprises du Cameroun à créer les richesses et les emplois. Même sans les APE, la mise à niveau des entreprises camerounaises est un impératif pour exister dans un monde en pleine globalisation. Le principal défi pour cette économie est d'assurer la compétitivité de son secteur privé.

Plusieurs « instruments » ont été mis en œuvre pour favoriser la compétitivité des entreprises. L'on peut citer le comité de compétitivité, le projet de compétitivité des filières de croissance, le Cameroon business forum, la banque agricole, l'agence des petites et moyennes entreprises (Eloundou, 2014). Mais les résultats obtenus ne sont pas assez satisfaisants et suscitent de nouvelles recommandations. A côté du plan d'adaptation de l'économie camerounaise, évalué à 2500 milliards de francs CFA, qui vise le renforcement du tissu économique

[2] Pour plus de précisions sur l'évolution des tarifs, confère Brice R. MBODIAM « Cameroun : le Président Biya déclenche le démantèlement tarifaire progressif suite à l'entrée en vigueur des APE Avec l'UE », investir Au Cameroun, Août 2016.

[3] Abattement des droits de douane.

[4] 119ème sur 138 pays en 2017.

à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales et de l'enveloppe de 6,5 milliards de l'UE pour soutenir cette même compétitivité, plusieurs actions sont envisageables.

- ✓ L'élargissement de l'assiette fiscale

Contre la baisse des droits de douane, on peut envisager un élargissement de l'assiette fiscale. En 2011, le secteur informel représentait 90% de la population active et contribue à environ 30% du PIB de l'économie nationale avec 2,5 millions d'unités de production informelles (INS, 2011 ; Mbodiam, 2017). Les intégrer aux moyens de reformes appropriées aidera à collecter de nouvelles ressources pour répondre aux exigences de la compétitivité entre autres. La première exigence est la création d'un cadre macroéconomique favorable aux affaires, la deuxième exigence est la culture de l'innovation.

- ✓ La création d'un cadre macroéconomique favorable aux affaires

Plus de la moitié des chefs d'entreprises interrogés donnent une opinion défavorable de l'environnement des affaires au Cameroun. Les facteurs les plus dégradants font référence aux infrastructures, à la corruption, à la concurrence déloyale, à l'accès au crédit, aux coûts élevés des facteurs de production, aux formalités administratives, etc. (RGE, 2009). Il en résulte que le gouvernement doit effectivement devenir un partenaire efficace du secteur privé en renforçant la construction des infrastructures, le développement des techniques de l'information et de la communication et les projets structurants dans le domaine de l'énergie. Ceci nécessite d'avoir également des institutions fortes.

- ✓ La culture de l'innovation

La culture de l'innovation permet d'enrayer l'intensification de la concurrence par les prix en mettant l'accent sur d'autres facteurs de différenciation. Il est démontré qu'elle est un important facteur de production, de compétitivité ainsi qu'un levier de croissance, d'emploi, d'investissement et de consommation (Eloundou, 2014). Ainsi, les entreprises qui utilisent les innovations technologiques par exemple sont les plus productives. Par ce canal donc, les entreprises camerounaises pourront aisément se distinguer et se lancer à la conquête des gains et des nouveaux marchés.

Etant donné que cette innovation est fonction de la taille des entreprises, on peut comprendre pourquoi elle reste encore limitée au Cameroun où la plupart des entreprises sont de petite taille et ne disposent par conséquent pas de moyens pour supporter les coûts très élevés de recherche. En 2009, le pays comptait 75% de très petites entreprises [5] contre 1% de grandes entreprises[6]. La promotion de l'innovation nécessite le financement des activités de recherche-développement d'une part, et l'exploitation des résultats des travaux menés par les chercheurs d'autre part. Selon le recensement général des entreprises de 2009, seuls 11% des chefs d'entreprise en faisaient usage et on peut imaginer que ce chiffre n'ait pas beaucoup évolué.

- ✓ La limitation de l'impact des mesures non tarifaires

Il s'agit de lever les obstacles non tarifaires que les acheteurs du monde imposent aux PME camerounaises et de limiter l'impact des mesures non tarifaires qui plombent les échanges commerciaux. Au moins 10% des entreprises camerounaises sont confrontées à des mesures non tarifaires contraignantes tant pour les exportations que pour les importations. Elles concernent notamment l'administration de la preuve à l'origine et des obstacles techniques au commerce. Par ailleurs, aucun produit camerounais de la première phase de démantèlement du 4 Août 2016 ne répond aux normes européennes. La limitation de l'impact de ces mesures peut se faire en assurant la cohésion au niveau national desdites règles, en rationalisant les dispositifs et en favorisant la transparence au niveau des mesures.

En somme, le développement des capacités productives du secteur privé camerounais exige que les entreprises camerounaises soient soutenues et remises à niveau pour être capables de répondre aisément aux exigences des marchés. La signature des accords de partenariats économiques entre l'UE et le Cameroun en 2016, soulève de nombreuses interrogations, notamment sur leurs potentiels effets pervers sur l'économie camerounaise. Certaines mesures visant à améliorer la compétitivité des entreprises et le climat des affaires peuvent néanmoins être envisagées.

- ✓ Malgré l'APE, les exportations du Cameroun vers l'Union européenne restent en baisse.

La douane camerounaise vient de publier une note retraçant les résultats obtenus en cinq ans de mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) entre août 2016 et août

[5] C'est-a-dire les entreprises avec moins de dix salariés.
[6] C'est-à-dire les entreprises dont l'effectif est supérieur à 5000.

2021. « *Lorsque nous prenons les périodes 4 ans avant (2013-2016) et après (2017-2020) le début du démantèlement tarifaire, l'on observe une baisse globale des exportations de près de 10%. Cette baisse est liée à l'UE (-26%), car hors UE l'on observe une augmentation des exportations* », peut-on lire dans ce document.

Selon la douane, le Cameroun rencontre de « nombreux » obstacles dans le cadre des exportations de ses produits vers l'UE. « *À l'exportation, de manière générale, on peut déplorer l'impact mitigé, en raison notamment des nombreux obstacles non tarifaires érigés aux portes de l'UE qui ne permettent pas toujours le bénéfice aisé aux produits camerounais de l'admission en franchise du droit de douane. Cas particuliers des refoulements des produits identifiés* », (Nuvaga, 2022)[7].

Les produits camerounais souvent refoulés lors de l'exportation, explique la Douane, concernent surtout les produits agricoles. Ces exportations agricoles incluent des produits bruts (cacao, café, banane, caoutchouc) ou transformés (produits à base de cacao, légumes et fruits transformés, etc.). La douane ne chiffre pas cependant le manque à gagner des exportateurs camerounais du fait de ces obstacles sur le marché européen. Si côté camerounais il y a des plaintes relativement au refoulement de ces produits, l'UE explique que parfois, les produits venant du Cameroun ne respectent pas souvent les normes européennes en termes de conditionnement et de conservation. Parfois même, ils ne respectent pas les normes environnementales. (Nuvaga, 2022).

L'APE entre le Cameroun et l'Union européenne est entré en vigueur le 4 août 2016. Cet accord prévoit l'accès en franchise de droits de douane et sans contingent au marché de l'Union européenne de toutes les exportations du Cameroun. De son côté, le Cameroun va ouvrir progressivement son marché à 80% de ses importations en provenance de l'UE une période qui cours jusqu'en 2029. (Nuvaga, 2022).

La ratification par le Cameroun d'un tel accord comporte naturellement des enjeux énormes dans l'économie en générale, mais plus précisément dans le commerce extérieur. Car l'on s'attendra aux transactions et flux, pendant la période de démantèlement préétablie, plusieurs effets sont à percevoir. La question qui ressort en toile de fond est celle de savoir : **quelles sont les effets que pourraient avoir la ratification de ces accords intérimaires dénommé APE sur le commerce extérieur du Cameroun** ? Il ressort de cette problématique des questions subsidiaires à savoir. Les APE constituent t'ils une opportunité absolue pour le commerce extérieur du Cameroun ? Si non, y a-t-il des entraves ou des points d'ombres qui constituent des réelles menaces à redouter pour commerce extérieur du Cameroun ?

Dans cet article, nous présentons les résultats des données sont issues du World Development Indicators (WDI, 2016), des rapports d'activité de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), de la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), d'un ensemble de publications du FMI, ainsi que du site web de l'Université de Sherbrooke (Perspective Monde). Premièrement, nous passons en revue les recherches antérieures sur les APE. Deuxièmement, nous expliquons la méthodologie mise en œuvre. Troisièmement, nous présentons les résultats de la recherche et la discussion. Enfin, nous proposons des actions spécifiques pour aider les APE à réussir, en fonction des résultats de la recherche.

2. La revue de littérature

Il est question dans cette sous-section de présenter la revue des recherches antérieures sur les ape et les fondements théoriques des APE.

2.1. Revue des recherches antérieures sur les APE

Tinbergen (1962) dans ses travaux séminaux soutient que les échanges bilatéraux peuvent être assimilés à l'équation de gravité en rapport à la loi de Newton. . De même que la force d'attraction entre deux corps est proportionnelle à leurs masses respectives et inversement proportionnelle au carré de la distance qui les sépares. Le commerce bilatéral entre deux pays quelconques ou union, est approximativement proportionnel aux poids économiques (mesuré par le PIB) des deux pays respectifs et inversement proportionnel à leur distance. En d'autres termes, le volume des échanges entre deux pays est une fonction de la capacité commerciale de chacun d'eux (représentée par leurs PIB respectifs) et de la distance entre eux.

[7] Fongod Edwin Nuvaga est le directeur général des douanes du cameroun, propos recueillie dans la revue « investir au cameroun » du lundi, 28 février 2022 17:22.

Manfred Kouty (2015), (Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et Gestion Université de Yaoundé II) , dans l'Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun , traite des effets des accords bilatéraux sur l'économie camerounaise en générale en intégrant les facteurs du commerce extérieur en utilisant les ratios comme (TCER, ratio d'ouverture, indice de terme de change, que nous avons utilisés) , des facteurs géographiques, et sociaux-culturelles Donc le but est de voir leurs effets sur le PIB

Alassane BA (2006), Doctorant université de Nantes dans son article ''Impact des accords de partenariat économique APE union européenne-Afrique de l'Ouest sur l'économie et la pauvreté du Mali''. Montre dans ses travaux comment les accords APE et Union européenne en Afrique de l'ouest devront stimuler la croissance par la réduction des couts des biens d'investissements et des intrants, de même que la réorientation des investissements vers des secteurs productifs

Jean François Sempere (2008), Soutient dans ses travaux intitulés ''les accords de partenariat économique : un chemin critique vers l'intégration régionale et la libération des échanges'' un regard mitigé sur l'avènement de ces accords et montre que même si un APE améliore quelques peu l'accès au marché, cela ne devra pas se traduire par une augmentation rapide et substantielle des exportations en région car les capacités de production présent pour le faire pour le marché européens sont faible

Adam Smith (1776), dans son ouvrage ''La Richesses des Nations'' évoque la théorie des avantages Absolus. Selon Smith les échanges entre pays sera bénéfique s'il ceux-ci s'échangent des produits dont ils ont réciproquement un avantage absolu l'un de l'autre. Les APE entre le Cameroun et l'Union Européennes seront avantageux pour le Cameroun s'il présente sur le marché Européens des produits dont il a un avantage supérieur au pays de l'Union Européens.

David Ricardo (1817), dans son ouvrage ''Principe de l'Economie Politique et de l'Impôt'' évoque la théorie des avantages comparatifs. Pour Ricardo chaque pays a intérêt à se spécialiser dans un domaine ou un produit dont il dispose naturellement un écart de productivité plus élevé en sa faveur comparativement aux autres partenaires de l'échange. Le Cameroun n'étant pas spécialisé dans un domaine, un produit marchant a fort rentabilité il part désavantagé selon Ricardo, sauf s'il échange uniquement sur le produit 'poivre de Penja' dont il est 1er producteur mondial et dispose d'un avantage comparatif sur l'ensemble des pays de l'Union Européens.

ELI Heckscher, Bertin Ohlin publient le model (HO) et complété en 1940 par Paul Samuelson et Wolfgang Stolper ce qui devient le model (HOS) en référence au initiaux de leurs noms. Selon le model HOS qui est un prolongement de la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo (1817) celui-ci mets plus l'accent sur les avantages comparatifs dont les Etats dispose d'un avantage naturel sur les facteurs de production. En ce qui concerne les APE entre l'Union européennes et le Cameroun, selon le model HOS, le Cameroun devrait se spécialiser dans la production et l'échange de produits dont il dispose naturellement des facteurs de production mieux que ses partenaires d'échange. Dans cette vision des choses, il part naturellement favorisé car disposant d'énormes nattières premières et facteurs de productions naturelles comme la terre pour se positionner favori à ces échanges.

2.2. Les Fondements théoriques des APE.

Pour développer un cadre théorique approprié qui nous permet d'analyser les avantages du libre-échange, nous allons procéder à une revue de la littérature des principales théories économique, qui sont à la base des fondements du commerce international. Dans cet exercice, il s'agira pour nous de prendre en compte aussi bien la théorie classique ainsi que la nouvelle théorie du commerce international. Certes, cette étape nous permettra par ailleurs de mieux comprendre dans notre analyse à venir, les enjeux théoriques de l'ouverture des pays ACP au commerce international que prône l'APE.

2.2.1. Les théories classiques sur le libre-échange et leur évolution

Dans cette théorie, David Ricardo (1817)[8] en prenant appui sur les hypothèses d'Adam Smith pourra en définitive conclure que libre-échange et la spécialisation sont bénéfiques pour tous les pays. Il estime que la théorie soutenue par Smith exclut de la sphère du commerce international tous les pays ayant aucun avantage absolu (Aligui, 2015). Ricardo raisonne plutôt en termes de coûts comparés et non de coûts absolus,

[8] David RICARDO (1772-1823) : La théorie des coûts comparés a été énoncée dans le chapitre VII de son ouvrage « Principes de l'économie politique et de l'impôt », éd. Calmann Levy, Paris 1970.

aboutissant ainsi à la loi des coûts comparatifs. Autrement dit, ce qui est le plus important ce ne sont pas les coûts comparatifs ou les avantages comparatifs mais plutôt les coûts absolus (P. Salama, 2006).

L'existence d'avantages comparatifs entre les nations semble être à la base des fondements de la théorie de Ricardo sur le commerce international. En fait pour l'auteur, chaque nation devrait de toute évidence se spécialiser dans la production des biens par lesquelles elle a un avantage comparatif. Ainsi elle pourra échanger avec d'autres nations qui se sont spécialisé dans la production d'autres biens dont ils disposent un avantage comparatif. « Ainsi dit et ainsi fait », chacune pourra tirer un gain du commerce international (Aligui, 2015).

En fait par sa loi, Ricardo voulait s'opposer au protectionnisme imposé par les « corns laws » en Grande-Bretagne dont il souhaitait la suppression. Il estimait que ce système de taxation était contreproductif car interdisait l'importation de blé lorsque les prix en Grande-Bretagne s'effondraient. Par contre, la théorie de Ricardo sur le commerce international n'est pas explicite sur l'avantage comparatif notamment ce qui le détermine et en particulier sur le comment les échanges commerciaux ont un impact sur la distribution des revenus dans un pays.

Dès lors, c'est le modèle néo-classique du commerce international que proposent les économistes suédois Eli Heckscher (1919), Bertil Ohlin (1933)[9] et l'américain Paul Samuelson (1941, 1948) qui apporte un complément aux résultats des classiques en proposant

Une meilleure explication de l'avantage comparatif à partir du théorème de HOS (1948)13 dont ils sont les concepteurs (Aligui, 2015). En s'inspirant du modèle suédois de l'échange international, ce théorème donne une explication de la différence de productivité des facteurs en approfondissant la théorie de Ricardo fondée sur les avantages comparatifs c'est-à-dire les écarts de coûts relatifs.

C'est dans ce sens que Montalieu (2001) affirmait que les écarts de coûts relatifs sont liés aux différentes dotations factorielles entre les pays. Il y a des pays richement dotés en facteur travail, d'autres disposent de relativement plus de capital et de technologie et enfin certains ont d'importantes ressources naturelles. Les spécialisations et les flux commerciaux vont résulter de cette diversité, de cette complémentarité. Le « théorème HOS » introduit la loi des proportions des facteurs. Par ailleurs c'est dans ce sens que Simonnet (2009) conclus également que le « théorème HOS » est particulièrement favorable au libre-échange puisqu'il indique que non seulement l'échange procure un gain pour tous les pays mais qu'en plus il permet l'égalisation des rémunérations des facteurs de production dans tous les pays participant à l'échange. Les auteurs entendent prouver le bien fondé du libre-échange en générale et les bénéfices de la spécialisation en particulier.

A cet effet, Heckscher et Ohlin par leur modèle, ils estiment que les pays augmentent de manière globale leurs revenus en se spécialisant et en échangeant. En abondant dans le même sens, Stolper et Samuelson (1941) ajoutent qu'il existe des inégalités dans la rémunération des facteurs de production dans un même pays. A cet effet, Si dans les produits qui nécessitent « une forte intensité de main-d'œuvre » un pays se spécialise, alors les salaires des travailleurs seront de toutes évidences élevées et les bénéfices des détenteurs de capital diminueront ; inversement si dans les produits « à forte intensité de capital » un pays se spécialise. Ainsi le modèle HOS se propose de présenter un nouveau concept tout à fait spécifique des relations Nord-Sud étant donné que les pays du tiers monde sont en général dotés de main-d'œuvre en abondance plus que de capital. Cela justifié d'autant plus leur spécialisation dans les produits ayant une faible valeur ajoutée (Rattu, 2013). Par la suite, le modèle de HOS sera approfondi par le théorème de Rybczynski (1955) du nom de son auteur.

Selon Wikipedia, le théorème de Rybczynski stipule que « dans le cadre du modèle HOS, l'augmentation de la dotation d'un pays dans un facteur de production donné, accroît la production du bien utilisant intensément ce facteur plus que proportionnellement à l'augmentation de la dotation et réduit la production de l'autre bien. Ce résultat prédit donc une augmentation de la spécialisation relative du pays si l'augmentation porte sur

[9] Ohlin.B (1933) dans son ouvrage: Interregional and International Trade, Harvard University press, Cambridge, Massachusetts. En fait, Rattu (2013) conclue que Bertil Ohlin présente dans cet ouvrage une théorie du commerce international. Bien qu'ayant écrit le livre seul, il attribue la copaternité de sa théorie à son professeur Eli Heckscher. Il s'agit d'un travail plus littéraire que mathématique dans lequel il élabore ce que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de « modèle d'Heckscher-Ohlin ».

le bien de production le plus abondant dans ce pays, et une diminution de la spécialisation si l'augmentation porte sur le bien plus rare. » (Wikipedia, 2018).

2.2.2 Les nouvelles théories du commerce international à l'épreuve de la mondialisation et de la régionalisation de l'économie.

Les nouvelles théories du commerce international vont émerger dans les années 1970 sous l'impulsion de certains économistes comme Krugman, Brander, et Spencer qui tentent un dépassement des anciennes approches du commerce international, car le contexte de la mondialisation l'oblige. Ces théories se fondent sur les principes de la concurrence imparfaite et des rendements d'échelle croissants qui postulent des économies d'échelle et des externalités technologiques liées à l'ouverture. Dès lors les gains de l'ouverture vont quitter le cadre statique pour devenir de plus en plus dynamique.

Par ailleurs, Aligui (2015) soulignait que la théorie des avantages comparatifs considère qu'une nation exporte des produits différents de ceux qu'elle importe. Or, l'évolution du monde prouve le contraire. Aujourd'hui, des pays importent et exportent les mêmes produits de manière simultanée. A cet effet, le commerce intra-branche se développe et devient beaucoup plus important dans les flux commerciaux. Ainsi, l'hypothèse des rendements d'échelle constants est remise en cause avec l'introduction des économies d'échelle aussi bien internes qu'externes. Ainsi, les rendements deviennent non proportionnels.

Par ailleurs, l'hypothèse classique de dotations différentielles ne peut naturellement pas être confirmée, pour la bonne raison que le commerce international se développe surtout entre les pays du sud plus riche et disposant de dotations factorielles presque semblables (Black, 2003). A partir de ce constat, Krugman (1979) conclue que les nouvelles théories du commerce international mettent en exergue les questions auxquelles les classiques et les néo-classiques n'avaient pas pu apporter une réponse claire et satisfaisante. En définitive, deux caractéristiques majeures peuvent être retenues pour montrer la différence entre les nouvelles théories du commerce international et les théories classiques. Ce sont d'une part, les rendements croissants et d'autre part la concurrence imparfaite (Helpman et Krugman, 1987). En s'inscrivant dans une vision d'effets dynamiques, cette nouvelle approche s'applique parfaitement au contexte actuel. Tout comme les théories classiques, les nouvelles théories du commerce international font également l'apologie du libre-échange. Dans cet exercice, il ne faut surtout pas perdre de vue que leur principal objectif est la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il sera également question de renforcer le processus d'intégration économique et les capacités de négociation au niveau international pour ce qui est des pays ACP.

Les travaux de Helpman et Krugman (1986), Krugman (1991) et De Rosa (1998) mettent en avant les bénéfices liés aux externalités positives qui proviendraient de la libéralisation du commerce en prenant surtout en compte l'investissement, ainsi que les économies d'échelle. Toutefois, ils précisent que ces effets dépendraient fortement non seulement de la structure économique du pays en question, du niveau de diversification de sa production, mais aussi de l'interconnexion des marchés financiers associés aux progrès technologiques, comme dans les aspects liés à l'information et à la communication. Ces facteurs ont un effet de levier déterminant sur le commerce international. En se focalisant sur les interactions de tous ces paramètres, les inconditionnels de la nouvelle théorie soutiennent la mise en œuvre du processus d'intégration régionale dont les objectifs sont entre autres la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

De ce fait, l'intégration régionale pourrait non seulement stimuler mais également permettre la création d'alliances entre entreprises de différents pays d'une zone d'intégration, leurs permettant de faire ainsi face à la concurrence des entreprises étrangères surtout celles des pays développés. Par ailleurs « elle permet d'améliorer la qualité des produits échangés à l'intérieur de la zone et exportés à l'extérieur de celle-ci » (Faivre-Dupaigre et al. 2004 ; Lawrence et al. 2005).

Cependant, ce sont les travaux de Jacob Viner (1950)[10] qui vont montrer les effets mitigés du libre-échange sur le bien-être. En fait l'auteur fait la différence entre les effets de création de commerce et les effets de

[10] Jacob Viner est considéré comme l'un des pionniers de la théorie de l'intégration régionale. Dans son livre intitulé « the Customs Unions Issue », il s'intéresse particulièrement aux effets du bien-être d'une association de libre échange pour ses pays membres. Cependant ces effets sont considérés comme étant statiques alors que

détournement de commerce qui sont les fruits d'un accord commercial sur le plan régional. L'auteur a montré de par sa contribution que, même si à l'échelle régionale un accord libéralise le commerce en réduisant les obstacles, il n'en demeure pas moins qu'il n'entraîne pas forcement des bénéfices nets des échanges commerciaux. Les accords régionaux par essence, sont une forme de « combinaison » de libre échange et de protectionnisme.

Par conséquent, Gallezot (2007) conclue qu'ils sont une discrimination vis-à-vis des non-membres. Dans le cas spécifique des Accords de partenariat économique UE-ACP, les distorsions entre sources d'approvisionnement sont seulement déplacées. Elles sont loin d'être éliminée. Dès lors que la production d'un pays partenaire à l'Accord prend la place de la production intérieure de l'autre qui serait plus coûteuse, il y a donc gain, ou création de commerce. Par contre, si des importations moins coûteuses provenant du reste du monde remplacent la production du pays, il y a détournement de commerce. Il considère que les effets de « création » augmentent le bienêtre alors que les effets de « détournement » le diminuent.

A côté des travaux pionniers de Viner (1950), élaborés dans un cadre statique, d'autres études posent la question de l'impact des accords régionaux sur la libéralisation du commerce multilatéral. Ainsi Bhagwati (1991) s'est demandé si les groupements régionaux formés dans le cadre des accords commerciaux sont des zones de création de commerce, ou plutôt un obstacle pour la libéralisation du commerce mondial. Ipso facto, cette préoccupation a introduit une dimension dynamique au débat avec le concept de « dynamic time-path issue » également introduit par Bhagwati (1993) et repris par d'autres travaux comme par exemple ceux de Bhagwati et Panagariya (1996a, 1996b), Bhagwati, Greenaway & Panagariya (1998) et Panagariya (2000).

Par ailleurs, des analyses telles que celles avancées par l'économie géographique, estiment que les intégrations nord-sud sont en principe plus favorables à la croissance que les intégrations régionales sud-sud. Ainsi, Venables (2000) estime que les intégrations régionales sud-sud seraient créatrices de divergences au détriment des pays les plus pauvres. Mais, des analyses dont le fondement s'appuie sur l'économie géographique, estiment que les intégrations nord-sud sont en principe plus favorables à la croissance que les intégrations régionales sud-sud. Ainsi, Venables (2000) estime que les intégrations régionales sud-sud seraient créatrices de divergences au détriment des pays les plus pauvres.

Au regard de cette revue de littérature, nous énonçons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : L'entrée en vigueur des APE apportera sans doute des avantages à exploiter qui une fois captés seront bénéfiques pour notre commerce extérieur.

Hypothèse 2 : Le processus de mise en œuvre étant lancé l'on s'attendrait naturellement à certains écueils qui constitueront des menaces à atténuer ou à faire face.

3. Méthodologie de la recherche

Il est question dans cette sous-section de présenter la source de données, la méthode d'analyse des données et enfin les résultats de la recherche.

3.1. Source de données

Pour ce qui du traitement et d'analyse des données, étant donné que l'échantillon n'est pas représentatif parce que le choix de la période d'étude (2010-2015) a été dicté par la disponibilité des données. Les données sont issues du World Development Indicators (WDI, 2016), des rapports d'activité de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), de la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), d'un ensemble de publications du FMI, ainsi que du site web de l'Université de Sherbrooke (Perspective Monde). Ces données sont libellées en dollars américains, à l'exception de celles de la BEAC qui sont en francs CFA.

3.2. La méthode d'analyse des données.

Il est quasiment impossible sur le plan statistique d'effectuer des analyses économétriques, nous allons nous restreindre dans le cadre de ce papier uniquement à l'analyse descriptive à travers les graphiques, le calcul de

pour Fukase et Winters (1999) les effets dynamiques sont non seulement plus prometteurs, mais sont aussi de diverses natures même s'ils sont peu étudiés compte tenu des difficultés rencontrées pour leurs prises en compte

quelques caractéristiques de tendances centrales que sont le mode, la moyenne etc. grâce au logiciel EXCEL.10 pour décrire la population échantillonnée.

4. Résults & Research

Il est question ici de la Présentation théorique de notre modèle APE avec ces variables, Statistiques descriptives sur l'évolution des variables de notre modèle APE

4.1. Présentation théorique de notre modèle APE avec ces variables.

Les indicateurs traditionnellement utilisés lorsqu'on veut justifier le choix d'un pays de s'ouvrir sur le monde extérieur ou l'étranger sont : le ratio d'ouverture, l'indice de terme de l'échange, le taux de change effectif réel, nous pouvons ajouter à cela et l'indice de compétitivité. L'évaluation de ces indices permettra d'impacter le PIB qui est une variable qui nous permettra de capter les APE et ainsi juger de la qualité de la ratification des APE par le Cameroun. Cette méthode nous permettra de statuer sur les opportunités ou les menaces pour le commerce extérieur. Plus pratiquement il est représenté comme suit :

PIB = $a0$ + $a1$ Ratio ouverture + $a2$ indice de compétitivité + $a3$ taux de change effectif réelle + $a4$ indice de terme de change + εi

PIBt = $a0$ + $a1$ R ouv t + $a2$ ind comp t + $a3$ TCER t + $a4$ ITEn t + εit

t = 2007, 2008, 2009, ……, 2014 (les années de notre étude)

a = 0, 1, 2 …… 4 a = les coefficients des indicateurs

Avant la présentation des paramètres, notons tout d'abord que la variable PIB a été choisie comme celle qui captera mieux les APE, car pour nous, si le degré d'ouverture mesuré par le ratio d'ouverture permet d'augmenter la valeur du PIB ou le diminuer alors les APE seront une réelle opportunité ou par contre une réelle menace pour le commerce extérieur. De même l'indice de compétitivité devra être élevé pour se confronter aux produits étrangers pour élever la production Camerounaise, et pareil pour le TCER qui mesure la compétitivité d'un pays à travers les échanges entre partenaires étrangers. ITRn mesure qu'en a lui la nature des échanges stables , détériorés , ou améliorés selon que les valeurs de cet indice soient bas ou élevées, ce qui aura un effet sur la capacité de production et elle a son tour jugera de la bonne ou mauvaise décision de ratification des APE .

4.2. Statistiques descriptives sur l'évolution des variables de notre modèle APE

Il est question ici de présenter l'évaluation de la capacitation de production du Cameroun, de l'évaluation de l'indice de compétitivité, l'évaluation du ratio d'ouverture du Cameroun.

4.2.1. Evaluation de la capacitation de production du Cameroun

L'évaluation portera sur le calcul des coefficients de variations ou des coefficients de PIB reflétant la différence de production intérieur brut PIB du Cameroun par rapport aux Etats européens (France, Allemagne) et par rapport à l'Union Européen.

- **Cameroun / Allemagne**

Tableau : 15 comparaison PIB Cameroun / Allemagne

	2010	2011	2012	2013	2014
PIB Allemagne	3417298013245.0	3757464553734.8	3539615377794.5	3745317149399.1	3868291231823.8
PIB Cameroun	23622483382.7	26587311527.6	26472056037.8	23567504655.5	32050817633.0
Coefficient de variation PIB	144.662	141.325	133.711	158.918	120.692

Source : données Banque mondiale

- **Cameroun / France**

Tableau 16 : comparaison PIB Cameroun / France

	2010	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
PIB France	2646994701388.8	2862502085070.9	2681416108537.4	2810249515888.1	2829192039171.8

PIB Cameroun	23622483382.7	26587311527.6	26472056037.8	23567504655.5	32050817633.0
Coefficient de variation PIB	112.054	107.664	101.292	119.242	88.27

Source : données Banque mondiale

- **Cameroun / Union Européenne**

Tableau : 17 comparaison PIB Cameroun/ UE

	2010	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
PIB Union Européennes	16947621760665.5	18323191387490.0	17248798723634.4	17987465273840.3	18514155872554.5
PIB Cameroun	23622483382.7	26587311527.6	26472056037.8	23567504655.5	32050817633.0
Coefficient de variation PIB	**717.436**	**689.170**	**651.585**	**763.231**	**577.650**

Source : données Banque mondiale

Commentaire : A l'observations de ces données sur la production intérieur de ces différents pays il flagrant que ceux des pays d'Europe notamment (France et Allemagne) sont grandement supérieur à celui du Cameroun , plus de 100 fois en moyenne la production du Cameroun soit 105.70 pour la France et 139.86 pour l'Allemagne , et la production totale de l'Union Européenne atteignant plus de 600 fois en moyenne celle du Cameroun soit 679.814 . Il est donc claire que aller en concurrence avec juste un de ces pays est profondément désavantageux pour nous car la quantité et le rythme de production avec le concourant serait déséquilibré, produisant beaucoup trop que nous sont coup de production étant élevé cela réduira logiquement le prix à l'unité du produit par économie d'échelle.

Si l'on prend juste l'Allemagne sa moyenne de production de 2010 à 2014 est de 139.86 fois supérieur à celui du Cameroun c'est-à-dire la quantité de biens produit par ce pays est 100 fois plus grandes que celui de notre pays. Donc il faudra multiplier notre rythme, notre quantité de production actuelle par 100 pour expirer prétendre être au même rythme de production que l'Allemagne et supposer concurrentiel leurs produit mit sur le marché. Ceci nécessité de nombreuse années d'effort et d'organisation sans relâchement ce qui aura un cout énorme pour notre économie car la transformation coutera excessivement chère pour y atteindre.

Si la concurrence avec juste l'Allemagne membre de l'Union Européens prit individuellement est déséquilibré et est une menace pour notre commerce extérieur encore embryonnaire combien de fois toute la concurrence avec l'ensemble des pays de l'union ? et bien d'après nos données cela sera 600 fois plus déséquilibré et plus désavantageux pour nous car le chiffre moyens de production de l'Union est de 679.814 , donc il faudrait multiplier la production du Cameroun par 679.814 fois pour égaler celle de l'union européenne toute entière , ce qui nécessitera encore 6 fois les efforts que nous ferons pour égaler la production de l'Allemagne et de la France .

Si la concurrence avec ces deux pays-là est déséquilibré, désavantageux, défavorable et néfaste pour commerce extérieur logiquement celle avec l'Union toute entière sera 6 fois plus déséquilibré, défavorable pour nous d'après les chiffres enregistrés de la production de 2010 à 2014.

Figure : évolution de la capacitation de production du Cameroun

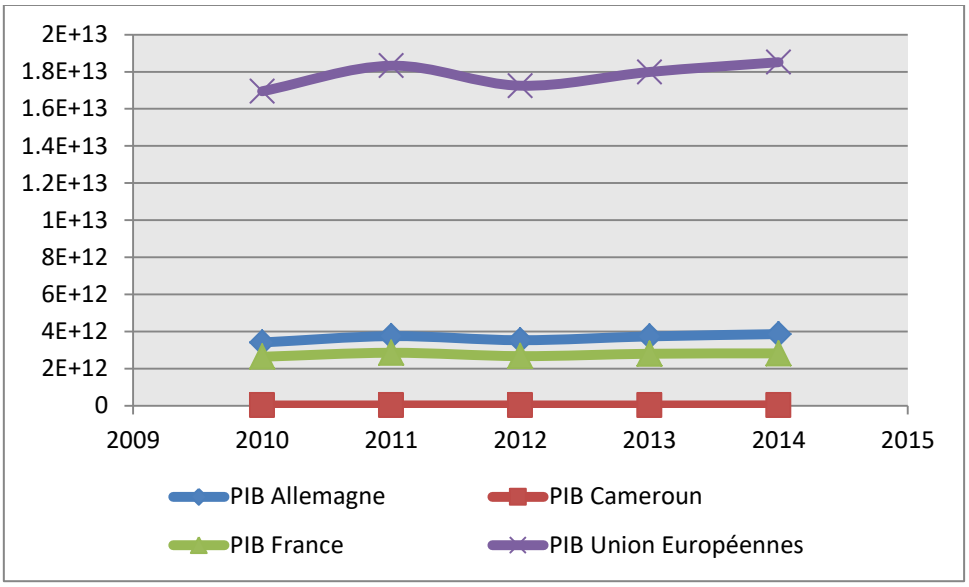

Source : Données Banque mondiale

Il ressort de ce graphique que l'évolution de la capacitation de production en termes de PIB du Cameroun est la plus faible par rapport à celle des pays de l'union européenne.

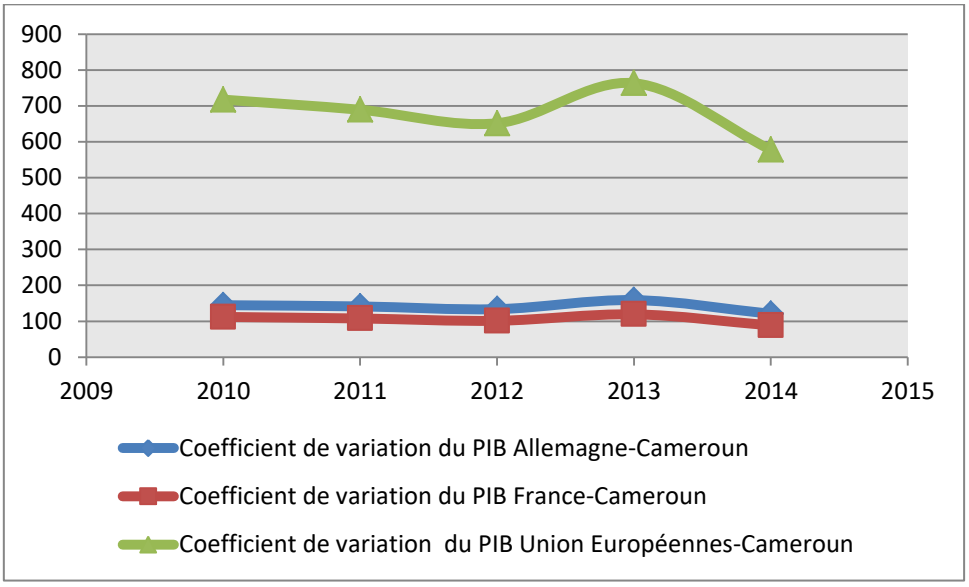

Source : Données Banque mondiale

Il ressort de ce graphique que l'évolution de la capacitation de production en termes du coefficient de variation du PIB du Cameroun est le plus faible par rapport à celle des pays de l'union européenne

4.2.2. Evaluation de l'indice de compétitivité

La compétitivité est définit comme l'ensemble des institutions, politique ; et facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays d'après le Word Economic Forum (WEF). Elle fait appel a un indice d'évaluation de compétitivité des pays appelé WCI (word competitivity index) , donc le calcul des scores et le classement repose sur 12 piliers donc l'efficacité du marché des biens , taille du marché , sophistication des entreprises … etc. pour ne citer que ceux-là .

Notons que le score de cet indice est généralement compris entre 1 et 7 et le classement se fait du 1er au 144 pays classés ainsi donc tous les Etats ne sont pas représentés. Essayons de représenter un tableau regroupant certains Etats de l'UE, voir leurs scores et leurs classements et comparer avec celui du Cameroun et de juger

ainsi de la position ou de l'écart de compétitivité existant entre certains pays membre de l'UE et le Cameroun. C'est ce que le tableau ci-dessous fait ressortir.

Années / Pays	2010-2011		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
Classement et scores	classement	score	classement	score	classement	score	classement	Score
Allemagne	5eme	5.39	6eme	5.48	4eme	5.51	5eme	5.49
Pays – Bas	8eme	5.33	5eme	5.50	8eme	5.42	8eme	5.45
Suède	2eme	5.56	4eme	5.53	6eme	5.48	10eme	5.41
Finlande	7eme	5.37	3eme	5.55	3eme	5.54	4eme	5.50
Cameroun	111eme	3.58	112eme	3.69	115eme	3.68	116eme	3.66

Source : Word economic forum

Commentaire : Au vu des résultats des scores obtenus de différents pays nous constatons que parmi les dix premiers pays du classement l'on a 4 pays de l'UE donc Allemagne , les Pays – Bas la Suède et la Finlande , le premiers pays Africain d'après le classement de 2014-2015 est le Maroc en 72eme position le Cameroun qu'en t'a lui ne fait que chuter dans la classement passant de la 111eme position en 2011 a la 122 en 2013 , et 115eme , 116eme place respectivement en 2014 et 2015 sur 144 pays que compte le classement . Il est donc très évident que nous sommes premièrement très mal classé et puis notre score est vraiment relativement au-dessus de la moyenne qui est de 3.65 / 7 car les scores vont de 1 à 7, mais ce score est vraiment en dessous de ceux des 4 premiers pays membres de l'UE se trouvant dans le classement de 10 premières nation les mieux placées. Imaginer ou décider de commercer et de conclure un accords qui permettra de concurrencer nos produits aux leurs est vraiment d'après les résultats une très mauvaise décision au vu du classement et des score de leur Etats au notre ceci jouera bien sûr en défaveur de nous et dégradera la structure de notre commerce extérieur au fil du temps si nous ne réagirons pas ou ne nous mettons au travail pour faire face ou tout au moins contrer et réduire les effets de la concurrence déséquilibrée et déloyale de ces échanges .
Même si nous nous disons que c'est que 4 pays sur 27 que compte l'UE ce nombres est déjà désavantageux pour rendre les échanges désequibrés et déloyales , ce qui nous reste juste à faire et d'améliorer les critères d'assainissement de l'environnement du marches , la qualité d'accès de notre marché et des produits qui y sortent pour être exportés , et espérer tirer certains profits de l'échange car même si la concurrence est déséquilibrée l'on a la possibilité d'avoir accès au large marché de 27 Etats et pas les moindres de l'UE pour mettre en évidence nos produits qui bénéficient déjà une exonération des droits de douanes ce qui reste a faire est de travailler , produire davantage et ventre plus car l'on a une opportunité large d'ouverture à saisir .
Figure : évolution des scores des pays

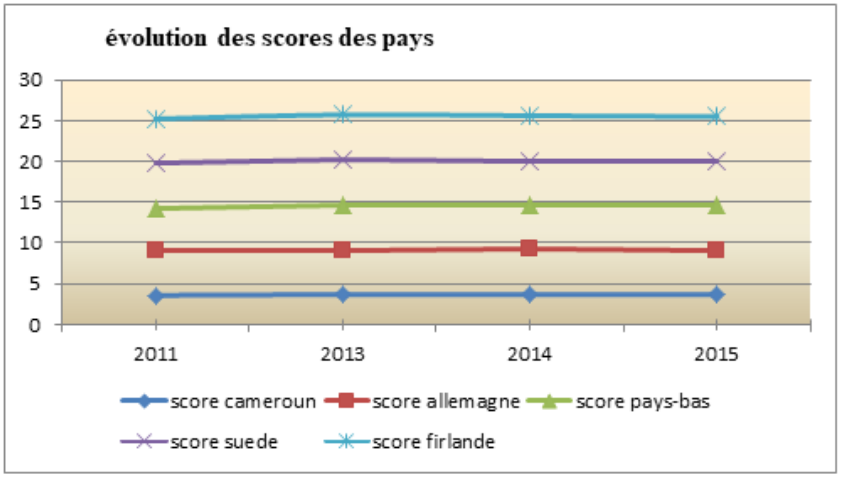

Source : banque mondiale.

L'évolution de ces score indique clairement que nous sommes en dessous de ceux des pays membres de l'UE par conséquent pas compétitif a l'internationale tout d'abord mais avec eux et par conséquent avec la zone UE toute entière

Figure : évolution **de l'indice de compétitivité du Cameroun entre 2010-2013**

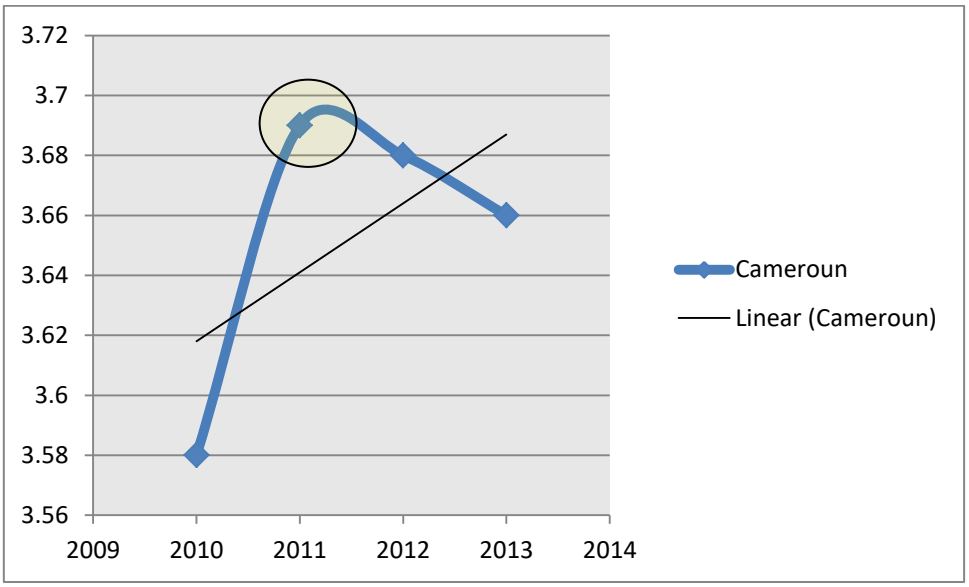

Source : banque mondiale.

On note une oscillation rapide de la courbe de évolution de l'indice de compétitivité du Cameroun entre 2010-2013 autour de la tendance linéaire croissante, ce qui traduit que l'évolution de la compétitivité du Cameroun était de plus en plus croissante avec un pic optimum (maximum atteint) autour de 2011 (partie encerclée de couleur jaune), puis il y a une chute brutale après 2011, donc on peut conclure que évolution de l'indice de compétitivité du Cameroun entre 2010-2013 n'est régulière d'année en année au Cameroun.

4.2.3. Evaluation du ratio d'ouverture du Cameroun

L'évaluation du ratio d'ouverture du Cameroun repose juste à calculer la somme de nos exportations et de nos importations et diviser le résultat par notre PIB. Cependant la banque mondiale nous fournit les données des exportations et importations en pourcentage du PIB, donc le calcul revient relativement simple faire juste la somme des exportations et des importions puisqu'ils sont en % du PIB le PIB se simplifie juste.

$$\text{Ratio d'ouverture} = \frac{\text{exportations \% PIB + importations \% PIB}}{\text{PIB}}$$

$$\text{Ratio d'ouverture} = \frac{\text{(exportations + importations) \% PIB}}{\text{PIB}}$$

Ratio d'ouverture = (exportations + importations) %

Avant de présenter les résultats obtenus du calcul de ce ratio notons tout d'abord qu'il est généralement compris entre 0 et 1 mais comme on le présentera en % il sera compris entre 0 et 100%. Lorsqu'il est inferieur a 1 ou a 100% le pays est dit peu ouvert ou n'est pas prêt à l'ouverture et ne participe pas au commerce internationale et par conséquent n'a pas un poids à l'internationale.

Années	Ratio d'ouverture en %
2007	48.5
2008	52.3
2009	37
2010	40.3
2011	44.9
2012	45.4
2013	49.6
2014	52.9

Source : Données banque mondiale

Commentaire : comme nous l'avons dit plus haut lorsque le ratio est élevé le pays est dit ouvert et est actif dans les échanges commerciaux et dans le commerce international. Mais il faut rappeler que ce ratio est souvent trompeur car les pays comme le Singapour sont des Etat ré-exportateurs et ont un bon ratio d'où leur classement de 2eme dans le classement des pays les plus compétitif a l'internationale pourtant ils ne produisent pas grand-chose et leur PIB est bas. A l'opposé nous avons les pays comme la Chine et les Etas- unis qui produisent accès et ont un PIB élevé mais leur ratio est bas car le pays n'exporte pas accès et dit fermé ne participe pas au commerce extérieur.

Donc bien que ce ratio est parfois contesté le cas des USA, la Chine et le Singapour il est à relever que c'est un indicateur a prendre à considération car il renseigne sur la capacité et l'ouverture d'un pays a l'internationale , vu l'observation de notre ratio il est inferieur a 1 ou a 100% et le pic est atteint a 2014 à 52.9 ce faible ratio s'explique par le fait que nous ne produisons presque pas et par conséquent nous n'exportons pas accès pour relever cela . Avec l'évolution de ce bas ratio il n'est pas avantageux pour nous car l'on ne produit pas accès pour vendre à l'extérieur (à l'UE) or si on ne produisait pas ces APE devaient être une réelle opportunité pour vendre nos produits et récupérer accès de devises mais comme nous ne produisons pas et par conséquent c'est à considérés comme ''une terre promise sans habitants.

Donc pour en bénéficier il faudrait se mettre au travail, produire d'avantage et vendre aux marché européens ouvert à nous et sans droit de douane à l'exportation.

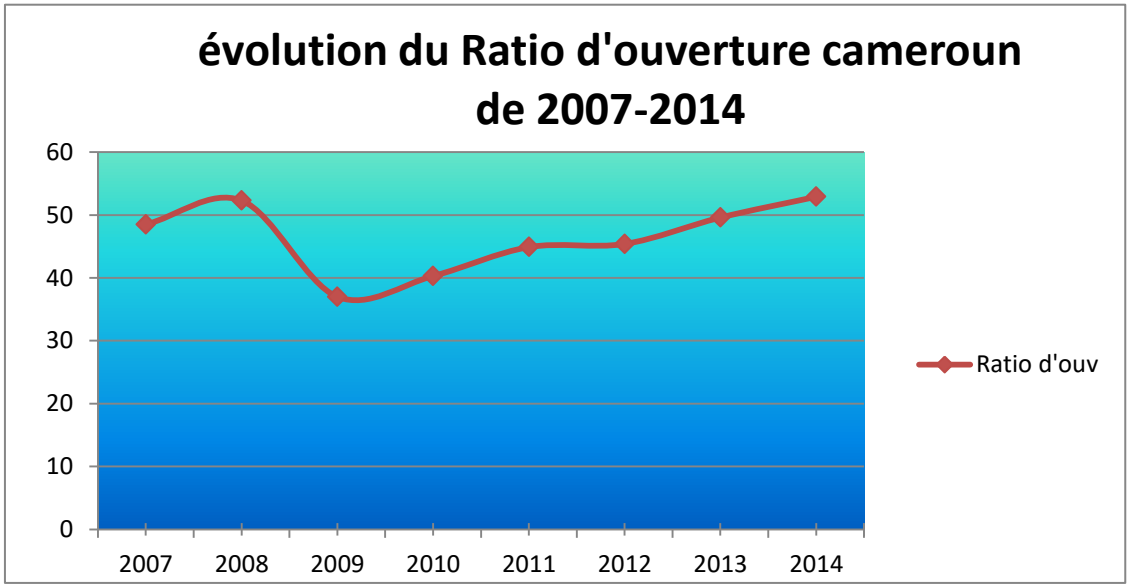

Source : banque mondiale.

4.2.4. Evaluation de l'indice de terme de l'échange

L'indicateur taux de change se mesure de deux manières soit par rapport aux a l'indice de prix aux exportations et aux importations soit par rapport aux quantité des biens exportés et quantité des biens importés nous nous intéresserons au deux indices nous prendrons tout d'abord indice de terme de change brut qui s'intéresse a sa part au quantité de biens importé et exportés dans deux zone dans notre cas le Cameroun et l'UE nous ferons une comparaisons avec les quantités de biens exportés et importés des USA et de là l'Asie .

Ensuite nous nous intéresserons a l'indice de terme de change net qui lui prend en compte les indice de prix à l'exportation et à l'importation on nous observerons les évolutions de 2007 à 2014 et nous jugerons de la nature de l'échange détériorées amélioré ou stable. Commençons tout d'abord avec l'ITEb indice de terme de l'échange brut ou nous ferons des comparaisons avec les USA et l'Asie.

- **Cameroun / UE**

Evaluons l'évolution des indices de termes de change brut du Cameroun et de l'UE en observant la progression au fil des années de cet indice et voir s'il est élevé par rapport à 100 et juger de sa stabilité son amélioration ou sa détérioration.

ITEb = Qx / Qm + 100 = Quantités de biens exportés / Quantités de biens importés + 100

NB : ce taux ce calcul sous la base des importations et exportation du Cameroun durant le période données ces données sont dans la base de données Dons les données manquant de 2011, 2012, 2013, 2014 peuvent être calculées. Voici le tableau de 2010 à 2014

année	exportations	importation	ITEb
2010	17.3	23	100.73
2011	18.4	26.5	100.67
2012	18.8	26.5	100.70
2013	20.7	28.9	100.69
2014	21.7	31.2	100.69

Source : banque mondiale

années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ITEb	101.59	101.28	101.76	102.19	101.62	101.27	100.85	100.83

Source : banque mondiale

Intéressons-nous maintenant à l'ITEn indice de terme de l'échange net qui est mesuré avec les indices des prix à l'exportation et à l'importation.

Observons son évolution de 2007 à 2014 avant de commenter sur la nature de l'échange. Cet indice évolue en hausse au fil des années ce qui indique que le terme de l'échange s'aperçoit ou s'améliore au fil de années et ceci et bien pour le Cameroun car il prouve que au fil de année des années la nature de l'échange avec l'UE pourra s'amélioré selon le comportement de la courbe ci- dessous.

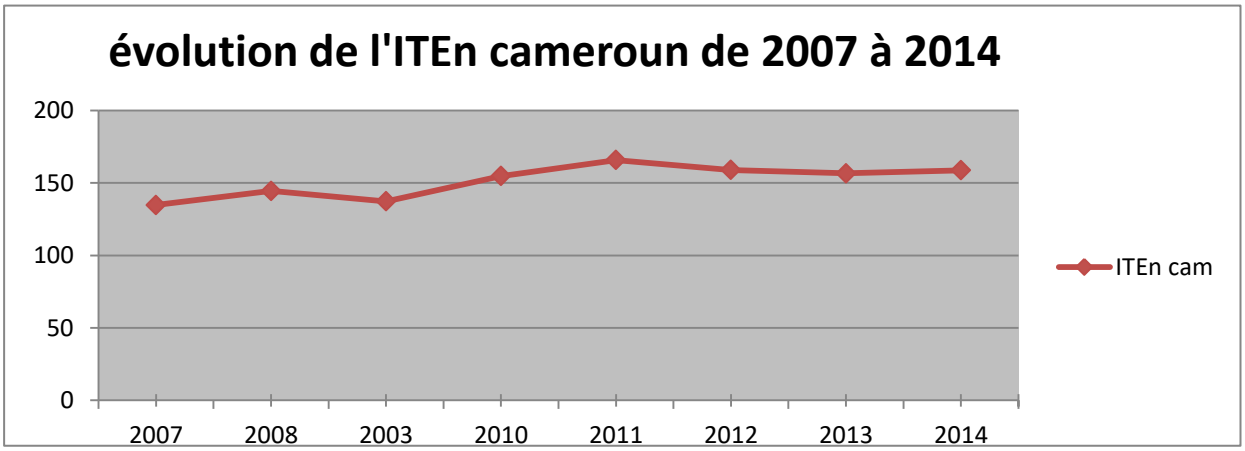

TCER CAMEROUN base 2010=100

TCER	ANNEE
106.7	2009
100	2010
100.2	2011
96.5	2012
98.9	2013
99.7	2014
93.5	2015
95.6	2016

Source : banque mondiale.

Cameroun et pays de la zone euro France et Belgique

	2007	2008	2009	2010
TCER Cameroun	101.3	104.4	106.7	100
TCER France	101.6	102.9	103.1	100
Variations	**-0.3**	**1.5**	**3.6**	**0**

Source : banque mondiale.

Cameroun et Belgique

	2007	2008	2009	2010
TCER Cameroun	101.3	104.4	106.7	100
TCER Belgique	99.7	103.1	103.3	100
Variations	**1.6**	**1.3**	**3.4**	**0**

Source : banque mondiale.

Cameroun et USA

	2007	2008	2009	2010
TCER Cameroun	101.3	104.4	106.7	100
TCER USA	103.6	99.5	104	100
Variations	**-2.3**	**4.9**	**2.7**	**0**

Source : banque mondiale.

Cameroun et chine

	2007	2008	2009	2010
TCER Cameroun	101.3	104.4	106.7	100
TCER Chine	88.9	87.1	100.4	100
Variations	**12.4**	**17.3**	**6.3**	**0**

Source : banque mondiale.

Évolution des TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100

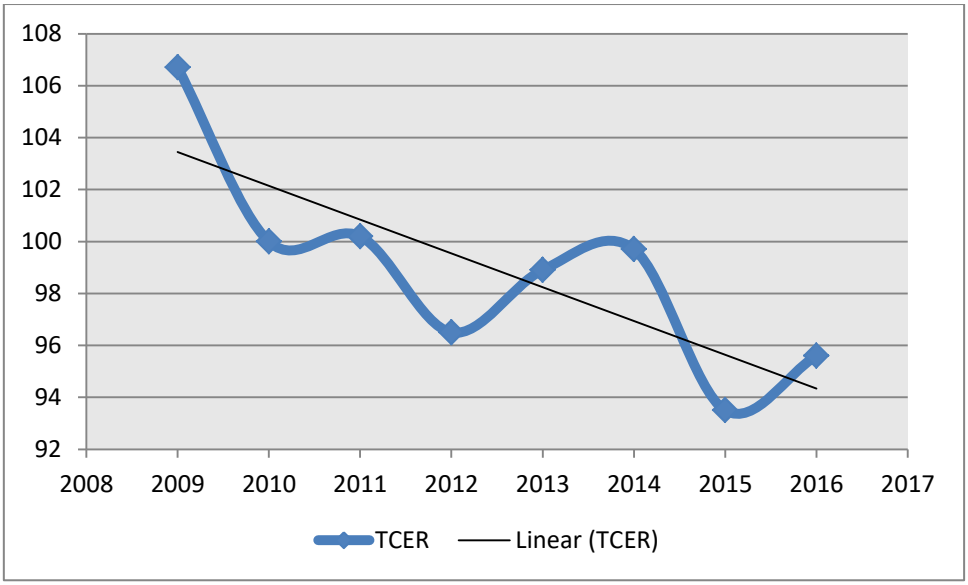

On note une oscillation en dent de scie de la courbe Évolution des TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100 autour de la tendance linéaire décroissante, ce qui traduit que l'Évolution des

TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100 est de moins en moins fluctuant, donc on peut conclure que Évolution des TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100 est irrégulière d'année en année et elle est même en baisse pour certaines années.

Commentaire : le TCER mesure l'impact de la variation du taux de change par rapport au différentiel d'inflation entre les pays partenaires, notamment la Chine, la France, les USA, et la Belgique. La variation de ce taux nous montre visiblement que la volatilité des prix des produits avec les partenaires de l'UE la France et le Belgique sont généralement bas que ceux des USA et encore plus que ceux de la Chine. ceci traduit le fait que les produits d'origine Américaine et Asiatique coutent plus chères que les produits d'origine Européennes lorsqu'on n'est au Cameroun et qu'on utilise le FCFA comme monnaie car la stabilité de l'Euro et le FCFA que confère la BCE sur les 14 pays de la zone franc est une opportunité pour ces derniers s'ils veulent se procurer les produits d'origine européennes par rapport aux produits d'origine Asiatique et Américaine avec leurs taux de change flottant les prix de leurs produits connaitrons naturellement des flottement de hausses et de baisse en rapport avec le court de la monnaie de l'instant .

Donc sur cet optique il est préférable pour le Cameroun de se confronter aux produits européens donc la volatilité des prix est stable que de se confronter aux produits Asiatiques ou Américains qui ont des taux de change flottants qui pourront soit provoquer une hausse / baisse non contrôler des prix de leurs produits et ceci pourra engendrer une inflation non contrôler danger pour notre économie et désavantageux pour notre commerce extérieur .

Notons par ailleurs qu'une appréciation du TCER traduit une perte de compétitivité, et qu'une dépréciation de ce dernier traduit un gain de compétitivité. d'après nos résultats nous observons que le Cameroun est le pays qui a un TCER le plus élevé atteignant jusqu'à 106.7 suivit des pays de la zone Euro , qu'en a ceux des USA cela est relativement faible mais c'est à la Chine qu'on reconnait le degré de compétitivité le plus élevé car ses indices sont bas soit 87.1 par rapport aux autre pays , en conclusion il sera bénéfique pour le Cameroun d'échanger ou de concurrencer ces produits avec ceux des pays la zone Euro notamment la France et la Belgique et par défaut les USA , quant à souhaiter échanger ou d'entrer en compétitivité avec la Chine ou les produits chinois ceci serait une erreur et une mauvaise décisions qui coutera chère a l'économie camerounaise et coulera notre commerce extérieur .

Donc les accords APE avec les pays de l'Union Européens sont plus bénéfiques pour notre commerce extérieur qu'aucun autre accord d'échange concurrentiel avec les pays d'Amérique et d'Asie. Mais ceci ne change pas le fait que nous ne sommes pas du tout compétitif voyant l'évolution de notre TCER de plus en plus élevé ceci du sans doute a le pouvoir de notre monnaie mais plus aussi a la capacité de notre production qui est faible comparé à l'autre puissance étrangère.

4.2.6. Statistique descriptives sur les tests de corrélations et vérification des hypothèses de la recherche

4.2.6.1. Corrélations entre la capacitation de production du Cameroun et pays de l'UE

Tableau : Corrélations entre la capacitation de production du Cameroun et pays de l'UE

Corrélations					
		PIB Allemagne	PIB France	PIB Union Européennes	PIB Cameroun
PIB Allemagne	Corrélation de Pearson	1			
	Sig. (bilatérale)				
PIB France	Corrélation de Pearson	0,936*	1		
	Sig. (bilatérale)	0,019			
PIB Union Européennes	Corrélation de Pearson	0,984**	0,969**	1	

	Sig. (bilatérale)	0,002	0,007		
PIB Cameroun	Corrélation de Pearson	0,641	0,435	0,631	1
	Sig. (bilatérale)	0,244	0,464	0,253	
*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).					
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).					

Source : banque mondiale.

NB : S'agissant des corrélations positive et significative, l'on note que ce sont les cases en gris dans le tableau ci-dessus.

L'on note des corrélations positive et significative au niveau des PIB France- PIB Allemagne ; PIB Union Européennes- PIB Allemagne ; PIB Union Européennes- PIB France donc la capacitation de production entre ces différents pays ou différentes zones sont très proches. Par contre l'on note des corrélations positive mais non significative au niveau des PIB Cameroun- PIB Allemagne ; PIB Cameroun- PIB France ; PIB Cameroun- PIB Union Européennes cela signifie que la capacitation de production du Cameroun par rapport à ces différents pays ou différentes zones ne sont pas très proches

4.2.6.2. Corrélations entre l'indice de compétitivité du Cameroun et pays de l'UE

Tableau : Corrélations entre l'indice de compétitivité du Cameroun et pays de l'UE

Corrélations						
		Allemagne	Pays-Bas	Suède	Finlande	Cameroun
Allemagne	Corrélation de Pearson	1				
	Sig. (bilatérale)					
PaysBas	Corrélation de Pearson	0,760	1			
	Sig. (bilatérale)	0,240				
Suède	Corrélation de Pearson	-0,684	-0,399	1		
	Sig. (bilatérale)	0,316	0,601			
Finlande	Corrélation de Pearson	0,938	0,896	-0,448	1	
	Sig. (bilatérale)	0,062	0,104	0,552		
Cameroun	Corrélation de Pearson	,933	0,912	-0,453	0,999**	1
	Sig. (bilatérale)	0,067	0,088	0,547	0,001	
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).						

Source : banque mondiale.

NB : S'agissant des corrélations positive et significative, l'on note que ce sont les cases en gris dans le tableau ci-dessus. La seule corrélation positive et significative et proche entre elle est celle qui est susceptible d'exister entre le Cameroun et Finlande dans le tableau ci-dessus.

4.2.6.3. Corrélations des TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100.

Tableau : Corrélations des TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100

Corrélations						
		TCER France	TCER Belgique	TCERUSA	TCER Chine	TCER Cameroun
TCER France	Corrélation de Pearson	1				
	Sig. (bilatérale)					
TCER Belgique	Corrélation de Pearson	,859	1			
	Sig. (bilatérale)	,141				
TCERUSA	Corrélation de Pearson	,319	-,019	1		
	Sig. (bilatérale)	,681	,981			
TCER Chine	Corrélation de Pearson	-,299	,016	,200	1	
	Sig. (bilatérale)	,701	,984	,800		
TCER Cameroun	Corrélation de Pearson	,927	,934	,340	,072	1
	Sig. (bilatérale)	,073	,066	,660	,928	

Source : banque mondiale.

NB : S'agissant des corrélations positive et significative, l'on note que ce sont les cases en gris dans le tableau ci-dessus. L'on constate qu'il n'existe pas de corrélation positive et significative des TCER entre le Cameroun et pays de l'UE, de USA et de CHINE base 2010=100 dans ce le tableau ci-dessus.

5. Commentaires Générale

I. Commentaire 1

Au vu des résultats des scores obtenus de différents pays nous constatons que parmi les dix premiers pays du classement l'on a 4 pays de l'UE donc Allemagne , les Pays – Bas la Suède et la Finlande , le premiers pays Africain d'après le classement de 2014-2015 est le Maroc en 72eme position le Cameroun qu'en t'a lui ne fait que chuter dans la classement passant de la 111eme position en 2011 a la 122 en 2013 , et 115eme , 116eme place respectivement en 2014 et 2015 sur 144 pays que compte le classement . Il est donc très évident que nous sommes premièrement très mal classé et puis notre score est vraiment relativement au-dessus de la moyenne qui est de 3.65 / 7 car les scores vont de 1 à 7, mais ce score est vraiment en dessous de ceux des 4 premiers pays membres de l'UE se trouvant dans le classement de 10 premières nation les mieux placées. Imaginer ou décider de commercer et de conclure un accords qui permettra de concurrencer nos produits aux leurs est vraiment d'après les résultats une très mauvaise décision au vu du classement et des score de leur Etats au notre ceci jouera bien sûr en défaveur de nous et dégradera la structure de notre commerce extérieur au fil du temps si nous ne réagirons pas ou ne nous mettons au travail pour faire face ou tout au moins contrer et réduire les effets de la concurrence déséquilibrée et déloyale de ces échanges .

En effet, S'agissant des corrélations positives et significatives, l'on note que ce sont les cases en gris dans le tableau ci-dessus. La seule corrélation positive et significative et proche entre elle est celle qui est susceptible d'exister entre le Cameroun et Finlande. **Ce qui confirme notre hypothèse H1 selon laquelle, L'entrée en**

vigueur des APE apportera sans doute des avantages à exploiter qui une fois captés seront bénéfiques pour notre commerce extérieur

II. Commentaire 2

A l'observations des données sur la production intérieur de ces différents pays il flagrant que ceux des pays d'Europe notamment (France et Allemagne) sont grandement supérieur à celui du Cameroun , plus de 100 fois en moyenne la production du Cameroun soit 105.70 pour la France et 139.86 pour l'Allemagne , et la production totale de l'Union Européenne atteignant plus de 600 fois en moyenne celle du Cameroun soit 679.814 . Il est donc claire que aller en concurrence avec juste un de ces pays est profondément désavantageux pour nous car la quantité et le rythme de production avec le concourant serait déséquilibré, produisant beaucoup trop que nous sont coup de production étant élevé cela réduira logiquement le prix à l'unité du produit par économie d'échelle.

En effet, L'on note des corrélations positive et significative au niveau des PIB France- PIB Allemagne ; PIB Union Européennes- PIB Allemagne ; PIB Union Européennes- PIB France donc la capacitation de production entre ces différents pays ou différentes zones sont très proches. Par contre l'on note des corrélations positive mais non significative au niveau des PIB Cameroun- PIB Allemagne ; PIB Cameroun- PIB France ; PIB Cameroun- PIB Union Européennes cela signifie que la capacitation de production du Cameroun par rapport à ces différents pays ou différentes zones ne sont pas très proches. **Ce qui confirme notre hypothèse H2 selon laquelle, Le processus de mise en œuvre étant lancé l'on s'attendrait naturellement à certains écueils qui constitueront des menaces à atténuer ou à faire face.**

6. Bibliographie

1. **Adam Smith (1776*),*** dans son ouvrage ''La Richesses des Nations'' évoque la théorie des avantages Absolus.
2. ***Alassane Ba (2006)*** ''Impact des accords de partenariat économique APE union européenne-Afrique de l'Ouest sur l'économie et la pauvreté du Mali''
3. **Cheick Tidiane Dieye (2014).** Accord de partenariat économique : l'interminable saga aura bientôt une fin ?
4. **David Ricardo *(1817),*** dans son ouvrage ''Principe de l'Economie Politique et de l'Impôt'' évoque la théorie des avantages comparatifs.
5. **Isabelle Ramdoo (2015)** .APE : quels gains pour l'Afrique et que peut-elle perdre ? , *ICTSD*.
6. **Jean François Sempere (2008)** Soutient dans ses travaux intitulés ''les accords de partenariat économique : un chemin critique vers l'intégration régionale et la libération des échanges''
7. **Jean Paul Pougala (2013)**. APE Cameroun : voici pourquoi le Cameroun ne doit pas signer l'APE final, www.pougala.org.
8. **Jocelyne Ndoumou-Mouliom (2016).** APE : un déséquilibre à réduire, Cameroun Tribune.
9. **Laurice Eteki Eloundou (2010)**. La compétitivité des entreprises camerounaises par l'innovation.
10. **Samuel Ntoh (2009)**. La compétitivité et l'internationalisation de l'entreprise camerounaise face à l'ouverture des marchés.
11. **Samuelson, P. (1948),** International Trade and the Equalizations of Factor Prices, Economic Journal, No.58, pp. 163-84.
12. **Manfred Kouty (2015)** (Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et Gestion Université de Yaoundé II), **dans l'Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun**
13. **Montalieu, T. & Hagueneau-Moizarc, C. (2004/4).** L'évolution du partenariat UEACP : de l'exception à la normalisation, Revue Mondes en développement, n°128, pp.65.
14. **Helpman, E. & Krugman, P.R. (1986).** Market Structure and Foreign Trade, Increasing Returns, Imperfect Competition, and the International Economy. Cambridge, MIT Press.
15. **Rybczynski, T.M. (1955)**. Factor endowment and relative commodity prices, Economica, New Series, Vol.22, No. 88 (Nov. 1955), pp 336-341
16. **Faivre-Dupaigre, B. & Coulibaly, M. & Diarra, A. (2004)**. Étude d'impact des APE sur l'économie du Mali, Rapport final, IRAM-GREAT, Octobre 2004.
17. **Gallezot, J. (2007)**. Le choix régional des produits sensibles à l'APE soumis au jugement majoritaire des pays de l'Afrique de l'Ouest, INRA-AgroParisTech, Octobre 2007.

18. **Viner, J. (1950)**. The Customs Union Issue, New York : The Carnegie Endowment for International Peace, - Carnegie Endowment for International Peace. Division of International Law. Studies in the administration of international law and organization, No. 10 VIII, 221 p.
19. **Bhagwati, J. (1993).** Regionalism and Multilateralism: An Overview, in J.de Melo and A.Panagariya (eds), New Dimensions, in Regional Integration. (Cambridge and New York : Cambridge University Press, pp. 22-51.
20. **Bhagwati, J. (1991)**. The World Trading System at Risk, Princeton : Princeton University Press.
21. **Tinbergen** (**1962)** dans ses travaux séminaux sur les échanges bilatéraux entre pays.

INFO

Corresponding Author: ***NDINGA GO'O Emmanuel, Chercheur Institut de Recherche Agricole pour le Développement, station de recherche de Nko'olong BP 219, ville Kribi Cameroun.***

How to cite this article: ***NDINGA GO'O Emmanuel, ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE CAMEROUN UNION EUROPEENNE: OPPORTUNITES OU MENACES?, Asian. Jour. Social. Scie. Mgmt. Tech.2022; 4(4): 11-31.***